



ASSOCIATION
SAINT-BENOÎT LABRE

3 allée du Cap Horn - La Ville au Blanc - 44120 VERTOU
Tel : 02 40 80 02 02
Mail : association@asbl44.com - Internet : www.asbl44.com

2021

ASUR

RAPPORT D'ACTIVITE

PREAMBULE

Depuis sa création en 1996, le Service d'Accompagnement Social Urgence Relogement (ASUR) fait partie intégrante du Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD) de Loire-Atlantique. Il est rattaché au Pôle Hébergement-Logement de l'ASBL depuis 2018, et ce notamment afin de renforcer la mission de sécurisation des parcours au sein du Pôle.

Le service ASUR est un service d'accompagnement de personnes en fragilité vers un logement de droit commun, attaché au territoire du Sud de la Métropole Nantaise (Les Sorinières, Vertou, St Sébastien et Basse Goulaine) et du Vignoble au travers des différents outils que sont les logements temporaires, les logements en sous-location (logements d'insertion, baux glissants et IML) et les logements de mise en sécurité pour femmes victimes de violences. En complément, le service ASUR propose un accompagnement des personnes en difficultés dans une démarche d'aller-vers avec SOLIBUS¹ (dispositif mobile de médiation et d'accompagnement médico-social de proximité) et le partenariat bailleur (interventions sociales auprès de locataires du parc social en cours d'expulsion).

Le service gère plus de 70 logements disséminés sur le territoire et mis à disposition par les municipalités, les bailleurs sociaux et privés, qui sont à destination de personnes majeures (seules ou en couple, avec ou sans enfants) en situation de fragilité qui rencontrent des problèmes particuliers pour accéder à un logement, s'intégrer au logement ou s'y maintenir.

Le service réalise sa mission d'accompagnement au logement grâce à une équipe constituée d'un responsable de Pôle, d'une cheffe de service, d'une secrétaire, de 5 référentes sociales, d'une infirmière associée à un médecin coordinateur et d'une équipe logistique (états des lieux, maintenance technique des logements).

¹ Cette action a un rapport spécifique « SOLIBUS »

Table des matières

QUELQUES CHIFFRES SIGNIFICATIFS	- 3 -
I - DEMANDES D'ADMISSION	- 5 -
II - PERSONNES ACCUEILLIES EN LOGEMENTS D'URGENCE	- 8 -
III – PERSONNES ACCUEILLIES EN SOUS LOCATION	- 16 -
IV – FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES MISES EN SECURITE	- 26 -
V – L'INTERMÉDIATION LOCATIVE (IML).....	- 30 -
VI – PARTENARIAT BAILLEUR.....	- 34 -
VII – CONCLUSION	- 37 -
VIII - PERSPECTIVES 2022	- 39 -

QUELQUES CHIFFRES SIGNIFICATIFS

- **LOGEMENTS D'URGENCE**

68 ménages accueillis soit 154 personnes

34 ménages entrés

30 ménages sortis

Moyenne d'accompagnement de 375 jours soit 12 mois et 15 jours.

- **SOUS LOCATION**

41 ménages accueillis soit 102 personnes

17 ménages entrés

17 ménages sortis

Durée Moyenne d'accompagnement de 522 jours soit 1 an 5 mois et 12 jours

- **FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES MISES EN SECURITE**

- 6 ménages accueillis sur le territoire du Vignoble soit 14 personnes.

Durée Moyenne d'accompagnement : 50 jours

- 3 ménages accueillis sur Vertou / Les Sorinières soit 11 personnes.

2 femmes sont sorties du dispositif, avec une durée moyenne d'accompagnement de 41 jours

- 10 ménages sur les places Grenelles soit 19 personnes.

6 femmes sont sorties du dispositif, avec une durée moyenne d'accompagnement de 88 jours.

- **INTERMEDIATION LOCATIVE**

8 ménages accueillis soit 26 personnes

3 ménage sortis, avec une moyenne de durée d'accompagnement de 159 jours.

- **PARTENARIAT BAILLEUR**

20 ménages accompagnés soit 52 personnes

Durée Moyenne d'accompagnement de 219 jours.

INTRODUCTION

Au cours de cette année 2021, le service ASUR a engagé un travail sur la réactualisation de son projet de service. Des séances de travail collectifs ont permis une participation active de l'équipe pour aboutir à un projet partagé par tous et servir de référence permanente à la réflexion et à l'action. Après de nouvelles arrivées dans le service et plusieurs années de structuration, l'enjeu principal pour le service ASUR était la formalisation de ses procédures de fonctionnement et la lisibilité de ses actions. Cette clarification permettra une homogénéisation des fonctionnements entre les professionnels pour une prise en compte harmonisée des bénéficiaires du service. Elle améliorera la qualité du service et permettra de créer ou d'actualiser des outils pour le service.

En parallèle de la réactualisation du projet de service, ASUR a été accompagné par un prestataire externe pour créer l'outil OOSE, un outil de séquençage et d'évaluation des différentes composantes de son accompagnement social pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. En effet, le service ASUR souhaiterait renforcer le travail d'accompagnement du public femmes victimes de violences conjugales en partenariat avec le Conseil Départemental de Loire Atlantique, les intercommunalités et communautés de communes, les municipalités, gendarmerie, Cita'delles pour les organisations publiques, ainsi que Solidarité Femmes Loire-Atlantique et les autres associations gestionnaires de logements de mise en sécurité.

Cette année 2021 a aussi été marquée par la création du nouveau dispositif mobile SOLIBUS ASUR proposant un accompagnement médico-social de proximité, qui fait suite à l'appel à projets dans le cadre du plan « France relance² ». Ce projet, mis en place à partir de septembre 2021, vise à déployer une offre d'accompagnement médico-social de proximité sur le territoire d'intervention du service ASUR. Pour ce faire, un travailleur social et un infirmier se déplacent à la rencontre des habitants en situation de précarité et viennent à leur rencontre au sein d'un bureau mobile (véhicule aménagé en bureau). Les professionnels ont pour mission d'intervenir sur les thématiques de l'accès aux droits, du logement, de la santé, de l'insertion par l'activité, ou toute autre problématique médico-sociale nécessitant une orientation spécifique vers les partenaires du territoire.

Enfin, la crise sanitaire liée à la COVID 19 a continué à perturber l'organisation notre fonctionnement. Le service ASUR a pu néanmoins maintenir une activité normale, malgré les difficultés rencontrées liées à l'isolement des personnes infectées ou cas contact. Ce rapport annuel donne l'occasion aux équipes de faire à la

fois un bilan quantitatif de leurs actions, de revenir sur les temps forts du service ASUR, et de faire un bilan qualitatif de l'activité pour déterminer les perspectives.

I - DEMANDES D'ADMISSION

Évolution annuelle des demandes (personnes avec qui il y a eu un contact)

- Il est souligné que nous avons eu 366 enregistrement de demandes en 2021, ce qui démontre une diminution de 12,44% du nombre de demandes de logement comparé à 2020 (418), en partie due à une absence de secrétaire dans le service (accueil téléphonique), durant 5 mois de janvier à fin mai 2021.
- Nombre d'entretiens fixés au cours de l'année 2021 : 62 dont 54 ménages reçus (soit un peu plus de 1 par semaine)
- Nombre de ménages reçus en entretien en 2020 : 82
Soit une diminution de 34,125 % de personnes reçues en 2021 par rapport à 2020.
Le nombre de 43 personnes admises en 2021 est identique à 2020. Le service avait rencontré en entretien plus de personnes qu'il avait dû réorienter en 2020 (11 personnes) et plus de ménages étaient restés sur liste d'attente (26 ménages).

Statut des ménages suite à la proposition de pré admission

Statut des ménages	Nombre de ménages	Répartition en %
Ménages absents	8	11,76 %
Ménages réorientés	1	1,47 %
Ménages admis	43	61,76 %
Demandes annulées par le service	10	14,71 %
Ménages admissibles en attente d'une libération de logement	6	10,29 %
TOTAL	68	100 %

Remarque : Les ménages peuvent, dans certains cas, cumuler 2 statuts. Par exemple, un ménage peut avoir été absent à l'entretien de préadmission et, de fait, sa demande est annulée par le service.

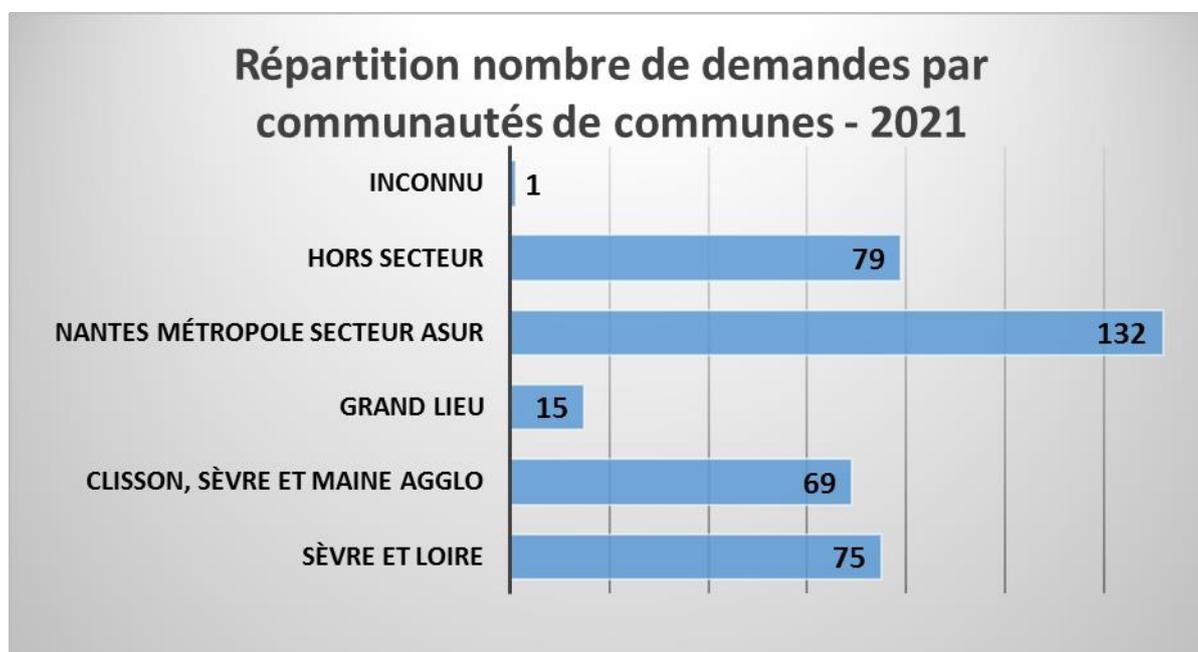
Parmi les 62 entretiens de pré admissions proposés, il y a donc 40,3 % de ces rendez-vous (25 ménages), qui n'ont pas abouti vers une admission.

La différence entre le nombre de contacts (366) et le nombre de préadmissions (62) provient de plusieurs faits :

- Appels téléphoniques pour avoir une simple information
- Appels téléphonique avec demande, mais la personne se situe en dehors du secteur d'intervention ASUR

- De l'absence de place, ou d'absence de libération de logement dans un temps très court. En effet, le service ne reçoit pas les ménages s'il n'y a pas de logements disponibles immédiatement ou dans un délai de moins de deux mois.

Secteurs géographiques



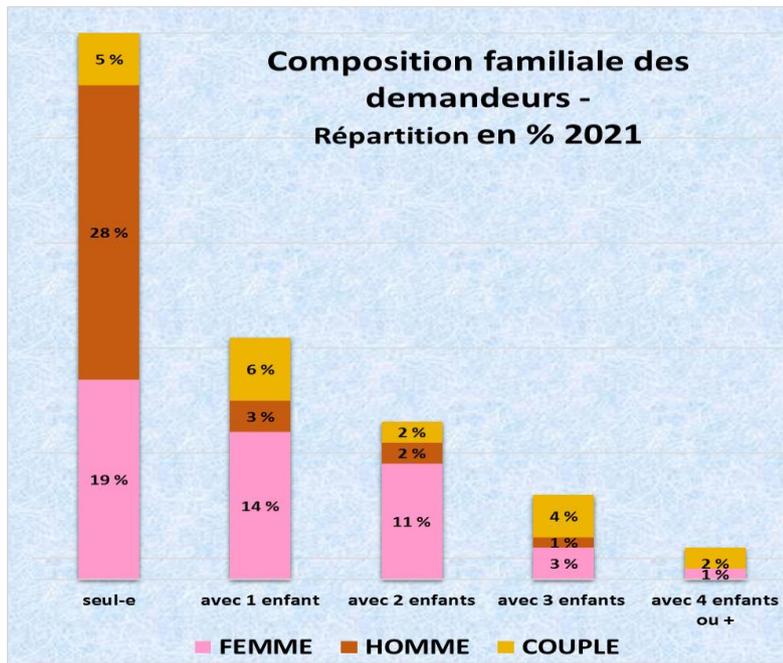
Nous constatons que sur le secteur de Nantes Métropole, nous sommes fréquemment sollicités par les villes de Vertou, Les Sorinières, Saint Sébastien sur Loire et Basse-Goulaine afin de les aider à résoudre des situations complexes qui relèveraient du SIAO. Sur ce point précis, nous souhaiterions avoir plus de logements d'urgence sur ce territoire.

Origine du demandeur

Origine de la demande	Nombre de demandes	Répartition en %
EDS	125	34,15
CCAS	112	30,60
Intéressés	44	12,02
Tiers	42	11,48
Associations extérieures	19	5,19
SFLA	1	0,27
Autres services médicaux-socio	12	3,28
Gendarmerie	2	0,55
Inconnu	9	2,46
TOTAL	366	100%

64,25 % des demandes de logements d'urgence proviennent des C.C.A.S et E.D.S.

La composition familiale



Ainsi nous pouvons remarquer que la plupart des demandes que nous recevons, émanent essentiellement de personnes seules et de familles monoparentales. Le cumul des personnes seules et des familles monoparentales représente 75 % des personnes qui sont entrées en contact avec le service ASUR en 2021. Les femmes seules et/ou avec enfants représentent 33% de nos demandes. Tandis que les hommes seuls et/ou avec enfants représentent 31% des demandes.

Les motifs de la demande

Motif de la demande	Nombre de demandes	Répartition en %
Séparation conjugale	45	12,30 %
Séparation conjugale avec violences	24	6,56 %
Expulsion du logement	20	5,46 %
Mésententes familiales	8	2,19 %
Logement de fortune / la rue	66	18,03 %
Logement inadapté (dimension, coût, insalubrité)	46	12,57 %
Hébergé transitoirement chez des tiers	111	30,33 %
Préavis donné par le propriétaire	33	9,02 %
Inconnu	13	3,55 %
Total	366	100%

II - PERSONNES ACCUEILLIES EN LOGEMENTS D'URGENCE

Les 40 logements temporaires bénéficient de l'ALT (Allocation Logement Temporaire) pour le financement des logements et l'accompagnement dans et vers le logement est financé par le biais de mesures ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) du Fond de Solidarité Logement, pour une durée maximum de 16 mois. Les demandes d'hébergement doivent être faites par les personnes concernées directement auprès du service.

Statistiques des entrées en logements d'urgence en 2021

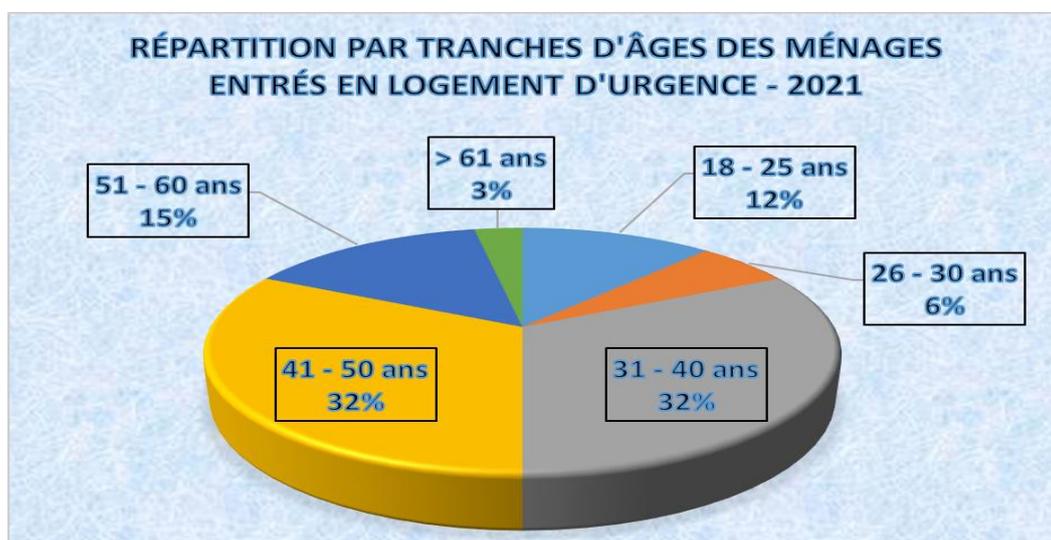
Nous avons admis 34 ménages en 2021 soit 77 personnes dont 38 adultes et 37 enfants.

a) La composition familiale

Structure familiale	Nombre de ménages		Répartition en %	
	Nantes métropole	Vignoble	Nantes métropole	Vignoble
Homme seul	8	7	72,73 %	30,43 %
Femme seule	0	1	0 %	4,35 %
Femme avec 1 enfant	1	4	9,09 %	17,39 %
Femme avec 2 enfants	2	3	18,18 %	13,04 %
Femme avec 3 enfants	0	1	0 %	4,35 %
Femme avec 4 enfants ou +	0	2	0 %	8,70 %
Homme avec 1 enfant	0	1	0 %	4,35 %
Couple avec 1 enfant	0	1	0 %	4,35 %
Couple avec 3 enfants	0	3	0 %	13,04 %
TOTAL	11	23	100%	100 %

Sur le total des deux territoires, les ménages entrés en logements d'urgence sont pour 67,65 % des personnes seules ou des familles monoparentales et 47,05 % des ménages admis en 2021 sont des personnes isolées.

b) Les tranches d'âges



c) Les ressources à l'entrée

Ressources	Nombre de ménages	Répartition en %
Salarié	20	42,55 %
Pôle emploi	4	8,51 %
RSA	7	14,89 %
AAH / Invalidité	3	6,38 %
Prime d'activité	2	4,26 %
Pension militaire	1	2,13 %
Prestations familiales	5	10,64 %
Indemnités journalières	3	6,38 %
Sans ressource	2	4,26 %
TOTAL	47	100%

Certains ménages cumulent plusieurs ressources.

d) Les motifs d'entrée

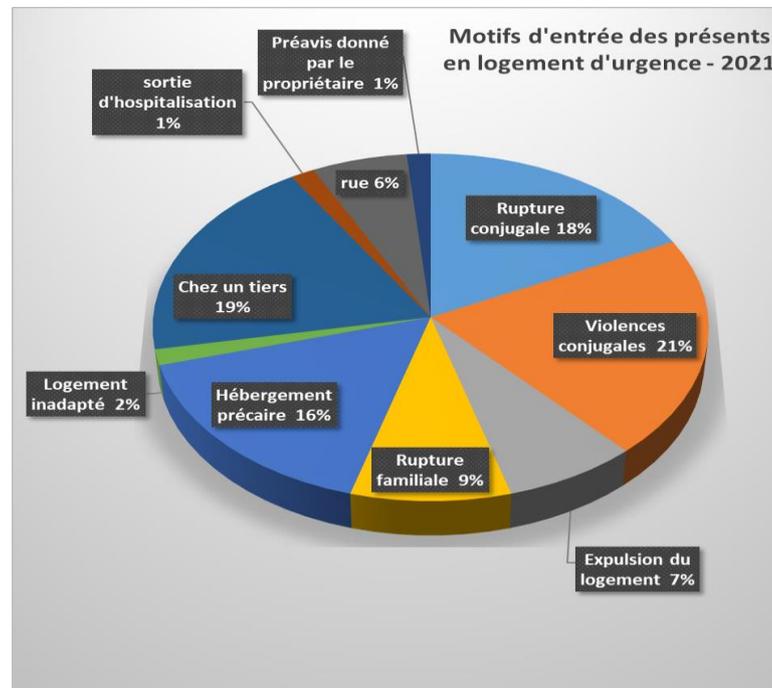
Les motifs d'entrée	Nombre de ménages		Répartition en %	
	Nantes métropole	Vignoble	Nantes métropole	Vignoble
Rupture conjugale	4	2	36,36 %	8,70 %
Violences conjugales	1	4	9,09 %	17,39 %
Expulsion du logement	0	3	0 %	13,04 %
Rupture familiale	1	1	9,09 %	4,35 %
Hébergement précaire	0	2	0 %	8,70 %
Logement inadapté	0	1	0 %	4,35 %
Chez des tiers	3	5	27,27 %	21,74 %
Préavis donné par le propriétaire	0	1	0 %	4,35 %
Rue	1	2	9,09 %	8,70 %
Sortie d'hospitalisation	1	0	9,09 %	0 %
Sortie du Protocole	0	2	0 %	8,70 %
TOTAL	11	23	100 %	100 %

Sur l'ensemble des deux territoires, pour 32,35 % des ménages admis en 2021, le motif d'entrée est en lien avec, soit une rupture conjugale, soit des violences conjugales ; ceci constitue le motif le plus important. On retrouve aussi cela pour les ménages présents.

Statistiques des présents en logements d'urgence en 2021

Nous avons hébergé 68 ménages en 2021 soit 160 personnes hébergées (75 adultes et 85 enfants). Nous avons hébergé 6 ménages de moins qu'en 2020, du fait de l'allongement de la durée de séjour en 2021. Le service dispose toujours de 40 logements d'urgence.

a) Les motifs d'entrée



a) Situation du ménage des personnes présentes avant intervention du service

Situation avant intervention	Nombre de ménages		Répartition en %	
	Nantes métropole	Vignoble	Nantes métropole	Vignoble
Logement protocole urgence conjugale	0	3	0 %	6,82 %
Hébergement chez des tiers	10	16	41,67 %	36,36 %
Logement privée	3	5	12,5 %	11,36 %
Logement social (HLM)	0	1	0 %	2,27 %
Logement d'urgence de la mairie	0	1	0 %	2,27 %
Logement de fortune	2	7	8,33 %	15,91 %
La rue	4	6	16,67 %	13,64 %
Sortie d'hospitalisation	2	0	8,33 %	0 %
Résidence sociale	1	1	4,17 %	2,27 %
Propriétaire	2	4	8,33 %	9,09 %
TOTAL	24	44	100 %	100 %

Remarque : 2 ménages étaient Hors Secteur avant intervention du service (dont 1 à La rue et l'autre propriétaire avec vente du bien). Presque la moitié des ménages disposent d'une situation d'hébergement provisoire chez des amis ou de la famille avant leur admission.

b) Les communes d'origine

Communauté de communes de Sèvre et Loire

Communes	Nombre de ménages	Répartition en %
La Boissière du Doré	1	5,88 %
La Chapelle Heulin	1	5,88 %
La Remaudière	1	5,88 %
Le Landreau	1	5,88 %
Le Loroux Bottereau	2	11,76 %
Le Pallet	1	5,88 %
Mouzillon	2	11,76 %
Saint Julien de Concelles	2	11,76 %
Vallet	6	35,29 %
TOTAL	17	100 %

Communauté de Clisson, Sèvre et Maine Agglomération

Communes	Nombre de ménages	Répartition en %
Aigrefeuille sur Maine	1	4,55 %
Château Thébaud	2	9,09 %
Clisson	3	13,64 %
Gétigné	1	4,55 %
Gorges	1	4,55 %
Haute-Goulaine	1	4,55 %
La Haye Fouassière	3	13,64 %
La Planche	2	9,09 %
Maisdon-sur-Sèvre	1	4,55 %
Remouillé	1	4,55 %
Saint Hilaire de Clisson	1	4,55 %
Saint Lumine de Clisson	4	18,18 %
Vieillevigne	1	4,55 %
TOTAL	22	100 %

Communauté de communes de Grand Lieu

Communes	Nombre de ménages	Répartition en %
Geneston	1	33,33 %
Le Bignon	1	33,33 %
Montbert	1	33,33 %
TOTAL	3	100%

Communauté de communes de Nantes Métropole (secteur Asur)

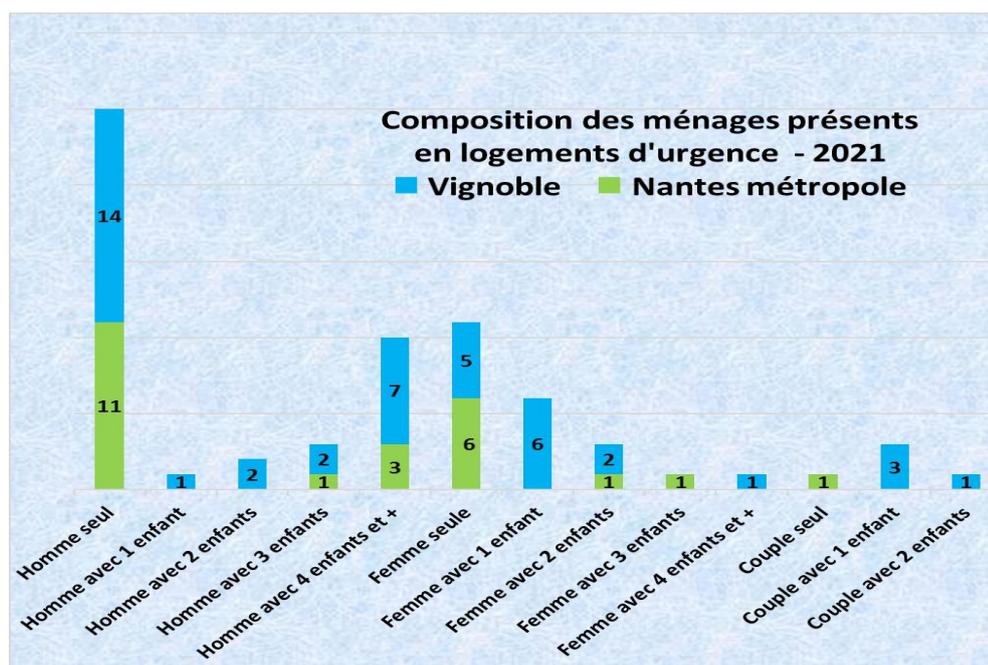
Communes	Nombre de ménages	Répartition en %
Basse-Goulaine	1	4,17 %
Les Sorinières	10	41,67 %
Saint Sébastien sur Loire	2	8,33 %
Vertou	11	45,83 %
TOTAL	24	100%

Hors secteur : Nous avons hébergé deux ménages qui n'étaient pas issus de notre territoire d'intervention en accord avec les municipalités mettant à disposition les logements.

c) Etablissements publics de coopération intercommunale d'origine (récapitulatif des appartenances aux communautés de communes en fonction des communes d'origine)

Communauté de Communes	Nombre de ménages	Répartition en %
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	22	33,33 %
Sèvre et Loire	17	24,64 %
Grand lieu	3	4,35 %
Nantes métropole (secteur ASUR)	24	34,78 %
Hors secteur	2	2,90 %
TOTAL	68	100%

d) Composition familiale



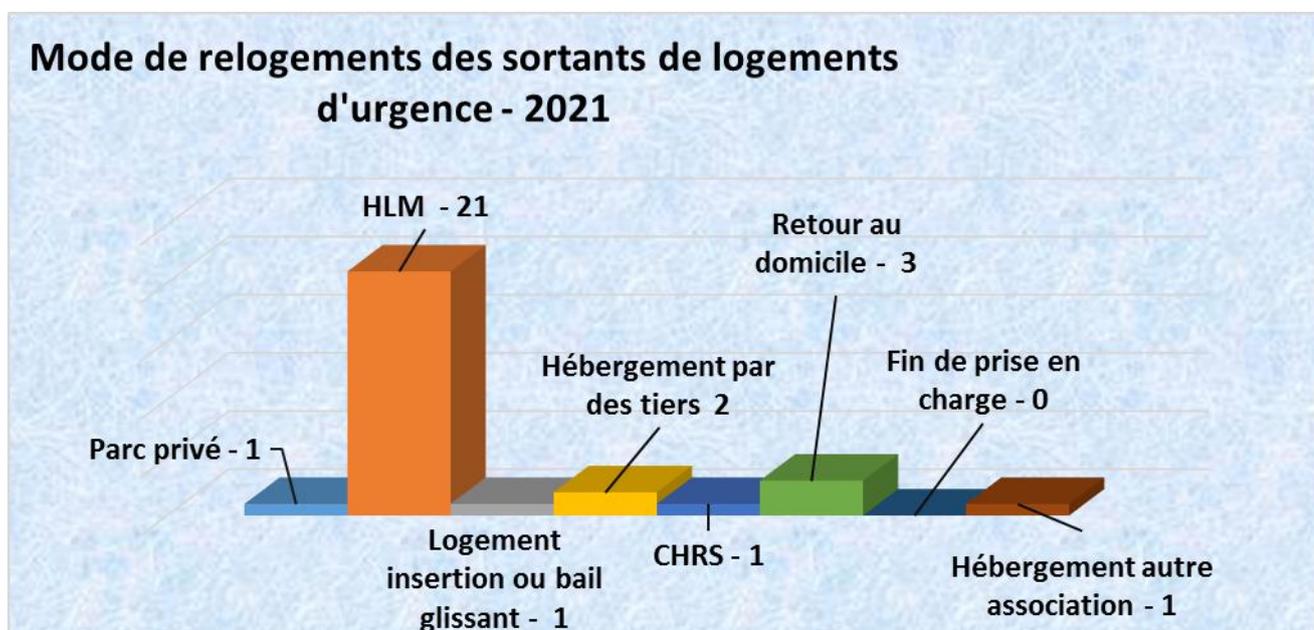
Statistiques des sortants de logements d'urgence en 2021

a) Durée de séjour

Durée de séjour	Nombre de ménages	Répartition en %
<= 1 mois	1	3,33 %
1 à 3 mois	2	6,67 %
3 à 6 mois	4	13,33 %
6 à 9 mois	5	16,67 %
9 à 12 mois	5	16,67 %
12 à 15 mois	6	20,00 %
15 à 18 mois	2	6,67 %
18 à 21 mois	1	3,33 %
Plus de 21 mois	4	13,33 %
TOTAL	30	100%

Sur 30 ménages sortis en 2021, la durée moyenne de séjour est de 374,70 jours soit 12 mois et 9,7 jours. Cette durée de séjour a augmenté par rapport à 2020 (10 mois et 3 jours), mais reste moins longue que la durée de séjour en 2019 qui était de 15 mois et 8 jours. Ceci est en lien avec le manque de logements sociaux adaptés sur le territoire. Toutefois, cette durée s'avère parfois nécessaire à la résolution des difficultés sociales rencontrées par les ménages. Le partenariat efficace avec les communes, les communautés de communes ou agglomération et les organismes HLM permet de continuer à avoir des sorties positives. Le recours systématique à la contenance préfectorale, lorsque les situations le permettent, favorise le relogement des usagers de nos services.

b) Mode de relogement



c) Ressources à la sortie

Ressources à la sortie	Nombre de ménages	Répartition en %
Salarié temps plein	4	8,16 %
Salarié temps partiel	10	20,41 %
Indemnité de formation	2	4,08 %
Salarié en insertion	0	0 %
Prime d'activité	3	6,12 %
Pôle emploi	5	10,20 %
RSA	8	16,32 %
AAH / Invalidité	4	8,16 %
Retraite	3	6,12 %
Prestations familiales	9	18,36 %
Indemnités journalières	0	0 %
Inconnu	1	2,04 %
TOTAL	49	100%

Certains ménages peuvent cumuler plusieurs ressources à la sortie.

d) Commentaires / Perspectives

Le relogement s'effectue essentiellement sur le parc social et cela pour 70 % des cas. La contingence Préfecture et Action Logement, effectuée systématiquement par les référents sociaux, dans les premiers mois suivant l'entrée des usagers, favorise les relogements sur le parc social, tout comme le partenariat avec les services logements des mairies. Néanmoins, la pénurie de logement de type 2 et de type 4 sur notre secteur géographique complique le relogement des personnes isolées et des familles.

Le nombre de logements d'urgence augmente en moindre mesure mais dans un contexte de cohérence territoriale. Les intercommunalités qui ont opté pour la compétence logement, ont contribué à une cohérence des zones concernées et à une harmonisation des pratiques. Le partenariat intercommunal est formalisé par des conventions notamment avec la communauté de communes Sèvre et Loire et la communauté de Clisson, Sèvre et Maine Agglomération. Un travail avec les intercommunalités est en cours concernant les logements énergivores à rénover. Nous avons logé 68 ménages dans 40 logements d'urgence et relogés 30 ménages.

Les principales difficultés rencontrées par les ménages hébergés en logement d'urgence en 2021 :

Le service ASUR est de plus en plus confronté à des situations complexes avec les ménages hébergés en logement d'urgence.

Certains ménages peuvent cumuler des difficultés que nous avons répertoriées dans le tableau qui suit.

	Ménages concernés		Pourcentages	
	Nantes métropole	Vignoble	Nantes métropole	Vignoble
Difficultés de gestion administratives et financières	15	28	29,41 %	34,15 %
Etat de santé physique ou psychologique	10	18	19,61 %	21,95 %
Addictions	3	2	5,8 %	2,44 %
Absence de procédure de divorce ou lenteur de procédure	5	9	9,8 %	10,98 %
Difficulté de compréhension de la langue	4	3	7,84 %	3,66 %
Ressources insuffisantes	10	17	19,61 %	20,73 %
Difficulté de gestion de la vie quotidienne	4	5	7,84 %	6,10 %
TOTAL	51	82	100 %	100 %

L'absence de procédure de divorce ou de lenteur de procédure contribue à l'allongement de la durée de prise en charge en logement d'urgence.

Les problématiques de santé mentale

Nous observons de nombreuses personnes avec des difficultés socio-économiques, mais à cela s'ajoutent des difficultés d'ordre psychologique ce qui nous conduit à réorienter les personnes vers des dispositifs d'hébergement ou de logements accompagnés. Ces relogements sont plus difficiles à réaliser (délai de traitement des demandes et liste d'attente) ; c'est pourquoi ces situations sont le plus souvent accompagnées sur une plus longue durée.

Le partenariat

a) Santé

Nous tentons de développer un partenariat avec les hôpitaux publics Daumezon et Saint Jacques. Selon les situations, l'équipe mobile de psychiatrie intervient dans les logements d'urgence et en complémentarité avec les référents sociaux du service ASUR mais cela reste marginal.

La sectorisation des hôpitaux psychiatriques complexifie le travail de partenariat.

b) Territorial

Des conventions avec les communes et les intercommunalités sont signées. L'association héberge les ménages en difficultés. Les communes soutiennent les relogements sur leur parc social, même si le parc social est peu important par rapport aux besoins de la population. Les relogements peuvent se faire également sur la métropole.

Des bilans annuels sont réalisés auprès des élus lors des commissions sociales intercommunales, afin de rendre compte de notre activité et dans l'objectif de remonter les besoins et de partager le diagnostic social territorial.

III – PERSONNES ACCUEILLIES EN SOUS LOCATION

Au sein de notre service, la sous location regroupe 2 types de logements proposés : les logements d’insertion et les baux glissants.

Les logements en sous-location sont des logements loués par l’association à des bailleurs sociaux ou privés.

Le service réalise un système de transfert de bail afin de permettre aux ménages l’accès au logement. Ils sont en premier lieu sous-locataires de l’Association puis deviennent locataires du logement qu’ils occupent.

Le bail glissant permet de travailler le parcours d’insertion sur le territoire choisi par le ménage. Cela demande d’anticiper les départs auprès des bailleurs pour capter de nouveaux logements en sous-location, afin d’éviter une baisse d’activité ; ce qui n’est pas toujours réalisable.

Le service gère également un parc de logements d’insertion, qui sont des logements temporaires, loués meublés. Quel que soit le type de logement, il permet l’ouverture de droit à l’aide au logement au titre de la personne. Les sous-locations (en transfert de bail et logements d’insertion) peuvent s’effectuer sur tout le département sans limite de secteur. La durée maximum d’occupation est de 24 mois.

État des logements

1) Au 31/12/2021

Type de logements	Dispositif	Commune
Vignoble		
1 Studio	Insertion	La Haye Fouassière
1 T.1	Insertion	La Haye Fouassière
1 T.2	Insertion	Le Loroux-Bottereau
2 T.3	Insertion	La Planche
1 T.3	Insertion	La Haye Fouassière
1 T.4	Insertion	Vallet
1 T.3	Bail Glissant	Le Loroux-Bottereau
1 T.3	Bail Glissant	Clisson
1 T.3	Bail Glissant	Gorges
1 T.3	Bail Glissant	Vallet
Nantes Métropole		
1 T.2	Insertion	Rezé
4 T.2	4 en Insertion	Saint Sébastien sur Loire
1 T.3	Insertion	Saint Sébastien sur Loire
1T.3	Insertion	Nantes
1 T.1	Bail Glissant	Nantes
1 T1bis	Bail Glissant	Les Sorinières
1 T2	Bail Glissant	Nantes
1 T.3	Bail Glissant	Vertou
1 T.4	Bail Glissant	Saint Sébastien sur Loire
1 T.4	Bail Glissant	Nantes

Nous disposons actuellement de 24 logements en sous-location : 7 logements dont nous sommes propriétaires, 15 logements sociaux, 1 logement communal et 1 logement en location privée.

2) En cours d'année

Adresse	Dispositif	Date de début de bail	Date de fin de bail
Nantes Métropole			
93 rue des Plantes Apt 3 – Saint Sébastien sur Loire	Insertion	01/11/2010	
93 rue des Plantes Apt 4 – Saint Sébastien sur Loire	Insertion	01/11/2010	
93 rue des Plantes Apt 1 – Saint Sébastien sur Loire	Insertion	01/11/2010	
93 rue des Plantes Apt 2 – Saint Sébastien sur Loire	Insertion	01/11/2010	
19 rue du Languedoc – Saint Sébastien sur Loire	Bail Glissant	11/08/2020	
9 rue de la Grande Ourse – Rezé	Insertion	31/10/2002	
8 rue de la Grande Noë – Vertou	Insertion	15/04/2005	
9 rue Jacqueline Bernier – Saint Sébastien sur Loire	Insertion	03/10/2011	
12 rue Alain Colas - Nantes	Insertion	01/09/2020	
254 route de Vertou – Nantes	Bail Glissant	18/06/2020	30/03/2021
4 rue Suzanne Lenglen - Clisson	Bail Glissant	26/08/2021	
10 avenue de Josselin - Nantes	Bail Glissant	28/06/2020	
310 route de Clisson – Vertou	Bail Glissant	28/07/2016	
9 rue du Lot – Nantes	Bail Glissant	14/12/2016	13/12/2021
48 rue des Roselières – Couëron	Bail Glissant	16/12/2019	02/12/2021
2 rue de Thèbes - Carquefou	Bail Glissant	13/08/2020	01/04/2021
6 rue du Commandant l'Herminier – La Montagne	Bail Glissant	25/06/2020	30/11/2021
30 rue de la Sanglerie – Les Sorinières	Bail Glissant	19/02/2021	
5 allée Yves Cosson - Nantes	Bail Glissant	10/12/2021	
4 rue François Hennebique - Nantes	Bail Glissant	27/04/2021	
Vignoble			
3 bis rue de la mairie – La Planche	Insertion	01/02/2016	
13 route de Saint Barthélemy – Le Loroux Bottereau	Insertion	07/09/2011	21/07/2021
3 impasse Rémi Belleau – Le Loroux Bottereau	Insertion	17/03/2021	

19 route de Nantes – La Planche	Insertion	01/10/2016	
2 rue de la Gare – La Haie Fouassière	Insertion	11/07/2019	
2 rue de l'Etang – La Haie Fouassière	Insertion	11/07/2019	
2 rue de l'Etang T1 studio – La Haie Fouassière	Insertion	11/07/2019	
13 rue de Chantemerle - Vallet	Insertion	21/05/2021	
1 rue du pré au bois - Vieillevigne	Insertion	23/09/2021	09/12/2021
15 avenue d'Athènes - Gorges	Bail Glissant	01/07/2020	
20 place des Airaux – Le Loroux Bottereau	Bail Glissant	12/06/2020	
3 rue des Mésanges - Vallet	Bail Glissant	12/10/2021	

Au cours de l'année 2021, sur les 6 ménages sortis de baux glissants :

- 4 sont devenus les locataires en titre du logement qu'ils occupaient
- 2 ont été relogés dans le parc social, dans des logements plus adaptés.

Par ailleurs, le service a capté 3 logements d'insertion dans le vignoble, ainsi que 5 logements en baux glissants (2 dans le vignoble et 3 sur Nantes métropole).

Statistique des entrées en sous-location en 2021

Le service a comptabilisé 17 entrées en sous-location en 2021.

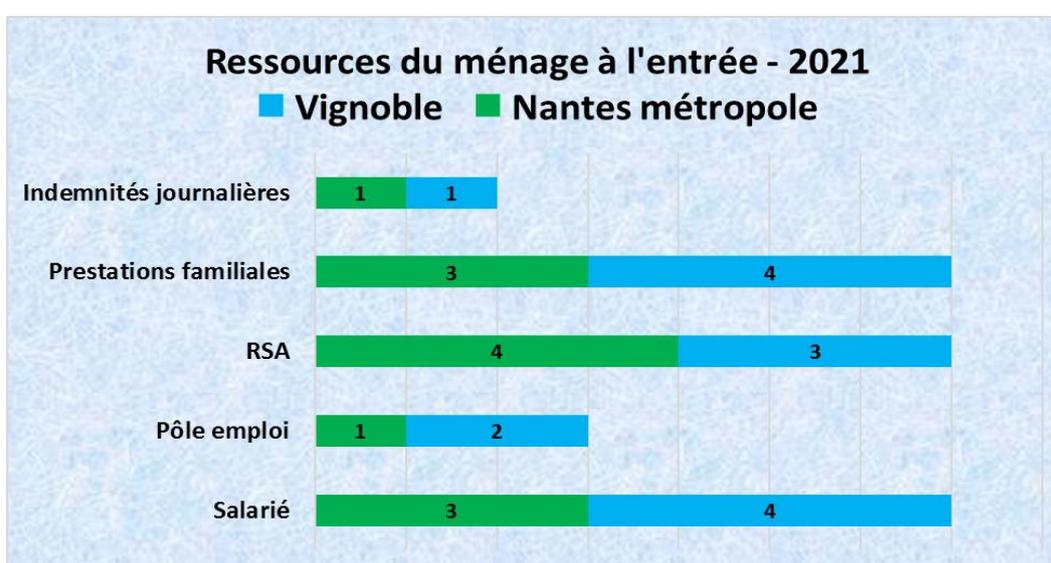
a) La composition familiale

Structure familiale	Nombre de ménages		Répartition en %	
	Nantes métropole	Vignoble	Nantes métropole	Vignoble
Homme seul	2	0	25 %	0 %
Femme seule	1	1	12,5 %	11,11 %
Femme avec 1 enfant	0	1	0 %	11,11 %
Femme avec 2 enfants	1	1	12,5 %	11,11 %
Femme avec 3 enfants	0	2	0 %	22,22 %
Femme avec 4 enfants	2	0	25 %	0 %
Homme avec 1 enfant	0	1	0 %	11,11 %
Homme avec 3 enfants	0	1	0 %	11,11 %
Couple avec 1 enfant	2	1	25 %	11,11 %
Couple avec 3 enfants	0	1	0 %	11,11 %
TOTAL	8	9	100 %	100 %

b) Les tranches d'âge

Tranches d'âges	Nombre de ménages		Répartition en %	
	Nantes métropole	Vignoble	Nantes métropole	Vignoble
18 – 25 ans	0	2	0 %	22,22 %
26 – 30 ans	2	0	25 %	0 %
31 – 40 ans	3	5	37,5 %	55,56 %
41 – 50 ans	2	1	25 %	11,11 %
51 – 60 ans	0	1	0 %	11,11 %
+ de 61 ans	1	0	12,5 %	0 %
TOTAL	8	9	100 %	100 %

c) Les ressources à l'entrée



Certains ménages cumulent plusieurs types de ressources.

d) Motifs d'entrée

Motifs d'entrée	Nombre de ménages		Répartition en %	
	Nantes métropole	Vignoble	Nantes métropole	Vignoble
Violences conjugales	1	2	12,5 %	22,22 %
Expulsion du logement	1	1	12,5 %	11,11 %
Hébergement précaire	1	0	12,5 %	0 %
Logement inadapté	2	0	25 %	0 %
Chez des tiers	1	5	12,5 %	55,56 %
Sortie de structure d'hébergement	1	1	12,5 %	11,11 %
Rue	1	0	12,5 %	0 %
TOTAL	8	9	100 %	100 %

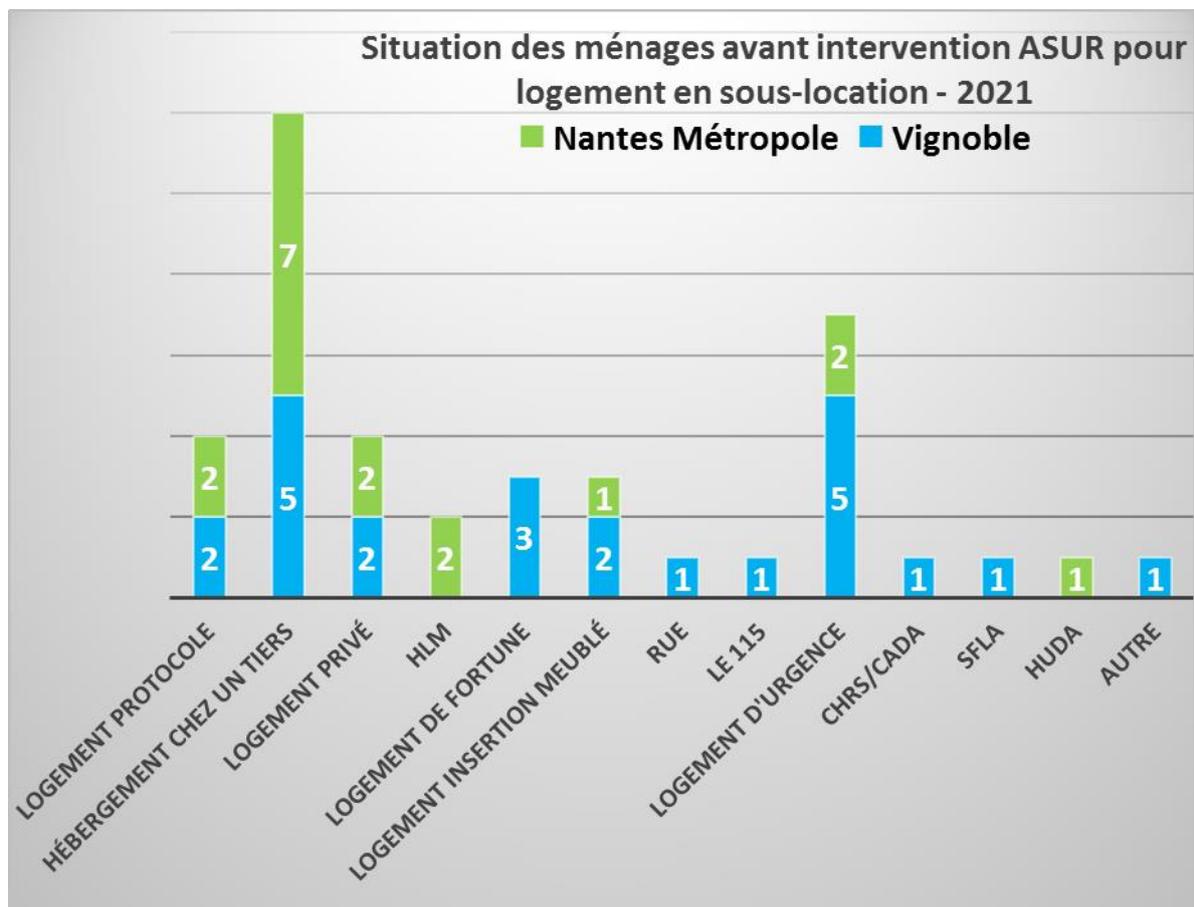
Statistiques des présents en sous-location en 2021

Le service ASUR a accueilli 41 ménages en sous-location en 2021.

a) Motifs d'entrée

Motifs d'entrée	Nombre de ménages		Répartition en %	
	Nantes métropole	Vignoble	Nantes métropole	Vignoble
Rupture conjugale	2	2	8,33 %	11,76 %
Violences conjugales	4	4	16,67 %	23,53 %
Expulsion du logement	1	1	4,17 %	5,88 %
Hébergement précaire	2	0	8,33 %	0 %
Logement inadapté	2	0	8,33 %	0 %
Chez tiers	3	5	12,5 %	29,41 %
Sortant d'hébergement	9	4	37,5 %	23,53 %
Rue	1	0	4,17 %	0 %
Sortie de protocole	0	1	0 %	5,88 %
TOTAL	24	17	100 %	100 %

b) Situation du ménage avant intervention du service



c) Communes d'origine

Communauté de communes de Sèvre et Loire

Communes	Nombre de ménages	Répartition en %
Le Landreau	1	16,67 %
Le Loroux Bottereau	1	16,67 %
Le Pallet	1	16,67 %
Saint- Julien de Concelles	1	16,67 %
Vallet	2	33,33 %
TOTAL	6	100%

Communauté de Clisson, Sèvre et Maine Agglomération

Communes	Nombre de ménages	Répartition en %
Aigrefeuille sur Maine	1	10 %
Château Thébaud	1	10 %
Clisson	1	10 %
Gétigné	1	10 %
Gorges	2	20 %
La Planche	1	10 %
Monnières	1	10 %
Saint Lumine de Clisson	1	10 %
Vieillevigne	1	10 %
TOTAL	10	100%

Communauté de communes de Grand Lieu

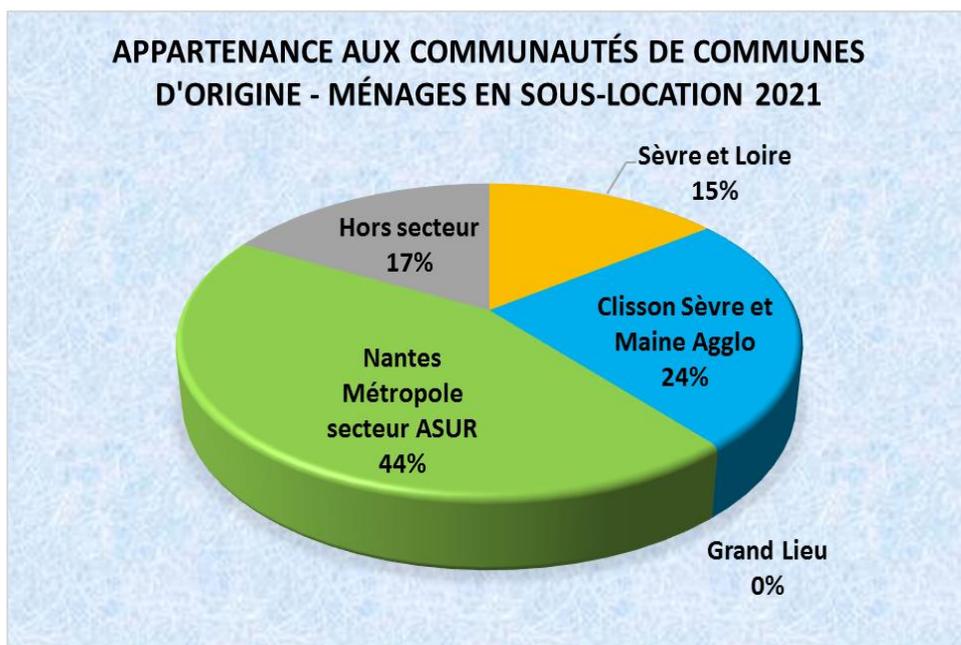
Communes	Nombre de ménages	Répartition en %
	0	0 %
TOTAL	0	100%

Communauté de communes de Nantes Métropole (secteur Asur)

Communes	Nombre de ménages	Répartition en %
Basse Goulaine	2	11,11 %
Les Sorinières	1	5,56 %
Saint Sébastien sur Loire	8	44,44 %
Vertou	7	38,89 %
TOTAL	18	100%

Hors secteur

Communes	Nombre de ménages	Répartition en %
Autre Département	1	14,29 %
Couëron	1	14,29 %
Nantes	2	28,57 %
Rezé	1	14,29 %
Saint Herblain	1	14,29 %
Sainte-Luce	1	14,29 %
TOTAL	7	100%



Les 17 % de ménages hors secteur d'intervention, s'expliquent notamment comme suit :

- 1 ménage orienté dans le cadre du DAHO
- 3 ménages sortants d'HUDA
- 2 ménages sortants de places 115
- 1 ménage sortant de place de mise en sécurité pour FVV.

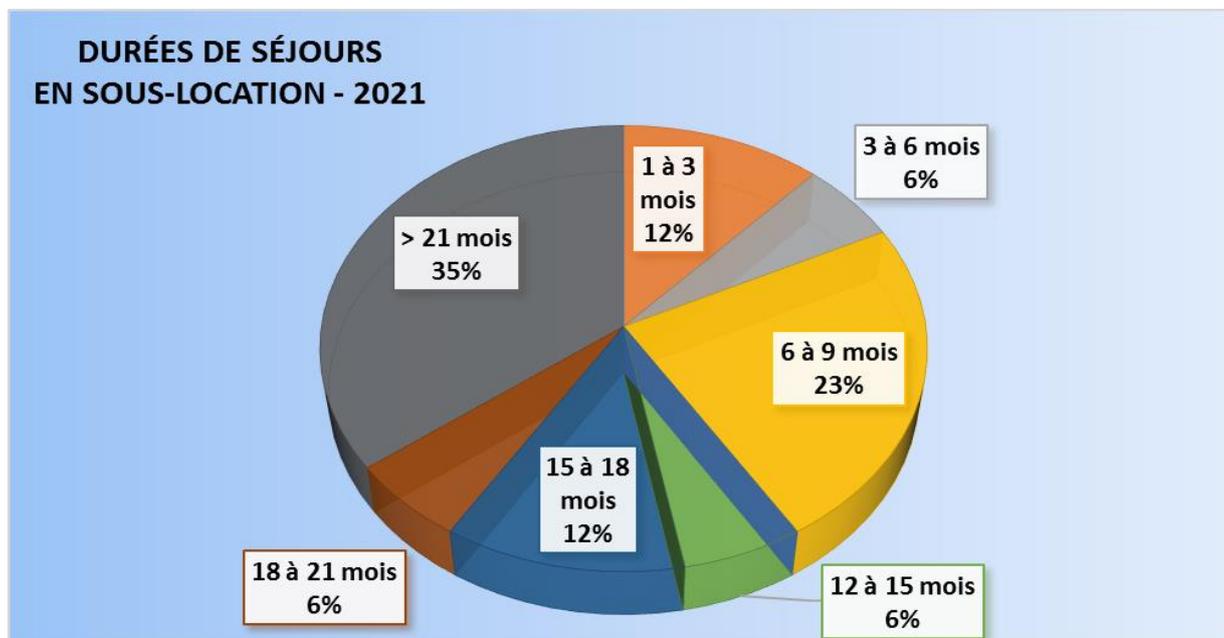
d) Composition familiale

Structure familiale	Nombre de ménages		Répartition en %	
	Nantes métropole	Vignoble	Nantes métropole	Vignoble
Homme seul	5	0	20,83 %	0 %
Femme seule	3	3	12,5 %	17,65 %
Femme avec 1 enfant	3	3	12,5 %	17,65 %
Femme avec 2 enfants	3	2	12,5 %	11,76 %
Femme avec 3 enfants	1	2	4,17 %	11,76 %
Femme avec 4 enfants ou plus	3	1	12,5 %	5,88 %
Homme avec 1 enfant	1	1	4,17 %	5,88 %
Homme avec 2 enfants	1	0	4,17 %	0 %
Homme avec 3 enfants	0	1	0 %	5,88 %
Couple avec 1 enfants	3	1	12,5 %	5,88 %
Couple avec 2 enfants	1	2	4,17 %	0 %
Couple avec 3 enfants	0	1	0 %	5,88 %
TOTAL	24	17	100 %	100 %

Statistiques des sortants de sous-locations en 2021

Sur les 41 ménages présents en sous-location en 2021, 17 ont été relogés soit 41,5 % des présents. En moyenne, un ménage reste 522 jours soit 1 an, 5 mois et 12 jours. La moyenne de durée de séjour est quasi stable par rapport à 2020 qui était alors de 517 jours.

a) Durée de séjour



b) Mode de relogement

Mode de relogement	Nombre de ménages		Répartition en %	
	Nantes métropole	Vignoble	Nantes métropole	Vignoble
Parc privé	0	1	0 %	16,67 %
Logement social	9	3	81,82 %	50 %
Logement d'insertion	0	1	0 %	16,67 %
Hébergement par des tiers	2	1	18,18 %	16,67 %
TOTAL	11	6	100 %	100 %

c) Ressources à la sortie

Ressources à la sortie	Nombre de ménages		Nombre de ménages en %	
	Nantes métropole	Vignoble	Nantes métropole	Vignoble
Salarié temps plein	1	0	7,69 %	0 %
Salarié temps partiel	4	2	30,77 %	22,22 %
RSA	4	4	30,77 %	44,44 %
AAH / Invalidité	1	0	7,69 %	0 %
Prestations familiales	3	3	23,08 %	33,33 %
TOTAL	13	9	100 %	100 %

Certains ménages cumulent plusieurs types de ressources.

Commentaires

Aspects généraux

Les mesures d'accompagnement social permettent aux familles d'être suivies sur une période fixée par le service F.S.L. Le référent social soutient la famille dans un projet logement. L'accompagnant doit donc axer son travail sur la problématique logement diagnostiquée, avant l'entrée de la famille ou au cours de sa présence en logement.

Cependant, la question du logement ne peut être déconnectée de la situation générale de la famille. Le référent logement est ainsi très souvent à l'origine de réalisations de synthèses et de sollicitations de nouveaux partenaires, avec qui les usagers n'avaient pas pris contact précédemment (organismes bancaires, médecins en vue d'une mise sous tutelle).

En effet, l'utilisateur n'est pas systématiquement en relation avec une assistante sociale de secteur ; néanmoins, nous établissons dès que possible des temps de rencontres afin d'échanger sur la situation et définir les actions complémentaires à réaliser au profit des usagers. Nous sollicitons les partenaires spécialisés qui sont en mesure de répondre aux problématiques diverses de l'utilisateur : Solidarité Femmes Loire-Atlantique, hôpitaux psychiatriques, psychologues, services de l'ASE...

Les atouts du dispositif

Afin d'être dans une continuité d'insertion, nous hébergeons les ménages en difficultés, en logements d'insertion privés ou publics, et, cela à la suite du passage en logements d'urgence ou non. Les familles sont suivies socialement, afin de résoudre les diverses problématiques perçues, et, en partie seulement résolues en logements d'urgence. L'accompagnement social lié au logement permet ainsi de tendre vers une autonomie progressive du ménage. La sous-location peut nécessiter une mesure d'accompagnement, en fonction de l'évolution des situations accompagnées en logements d'urgence et de leur autonomie recouvrée.

Nous disposons de quelques logements d'insertion qui permettent de loger des ménages directement sans passer par le logement temporaire ; nous sommes alors sollicités par les assistantes sociales de secteur, les mairies...

Principales difficultés rencontrées par les ménages hébergés en sous-location

	Nombre de ménages		Pourcentages	
	Nantes métropole	Vignoble	Nantes métropole	Vignoble
Difficultés de gestion administratives et financières	16	11	42,11 %	31,43 %
Etat de santé physique ou psychologique	4	8	10,53 %	22,86 %
Addictions	1	0	2,63 %	0 %
Absence de procédure de divorce ou lenteur de procédure	7	5	18,42 %	14,29 %

Compréhension de la langue	4	1	10,53 %	2,86 %
Ressources insuffisantes	6	7	15,79 %	20 %
Difficulté de gestion de la vie quotidienne	0	3	0 %	8,57 %
TOTAL	38	35	100 %	100 %

Certains ménages cumulent plusieurs difficultés.

IV – FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES MISES EN SECURITE

Les places d'hébergement dédiées à la mise en sécurité des femmes victimes de violences conjugales sont réparties comme suit :

- Le protocole de mise en sécurité sur la délégation du Vignoble mis en place le 21 juin 2016
- Le protocole de mise en sécurité sur les villes de Vertou et Les Sorinières signé le 12 décembre 2018
- Les places Grenelle ouvertes en 12/2020.

En 2021, 19 femmes ont pu bénéficier d'une mise en sécurité par le service ASUR.

a) Communes d'origines des FVV tous dispositifs confondus

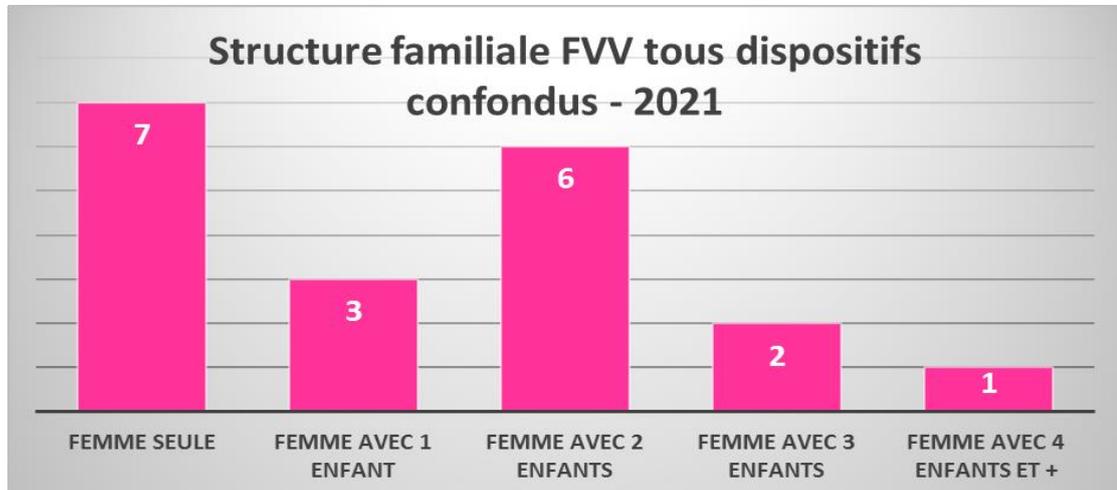
Communes d'origines	Nombre de ménages	Répartition en %
Vieillevigne	1	5,26 %
Vallet	1	5,26 %
Vertou	1	5,26 %
Divatte-sur-Loire	1	5,26 %
Boussay	1	5,26 %
Les Sorinières	2	10,53 %
Clisson	1	5,26 %
Hors secteur	10	52,63 %
Haute Goulaine	1	5,26 %
TOTAL	19	100 %

b) Prescripteurs, tous dispositifs confondus

Prescripteur	Nombre de ménages	Répartition en %
EDS	8	40,10 %
Gendarmerie	1	5,26 %
SFLA	1	5,26 %
Elle-Même	1	5,26 %
SIAO	8	40,10 %
TOTAL	19	100%

Lors de l'entrée en logement de mise en sécurité, un kit de première nécessité (produits d'hygiène et produits alimentaires) est proposé en cas de besoin. En 2021, ce kit a été distribué 16 fois soit dans 84,21 % des cas.

c) Structure familiale, tous dispositifs confondus



Le protocole a permis d'héberger 19 ménages, soit 44 personnes.

d) Âge des femmes, tous dispositifs confondus

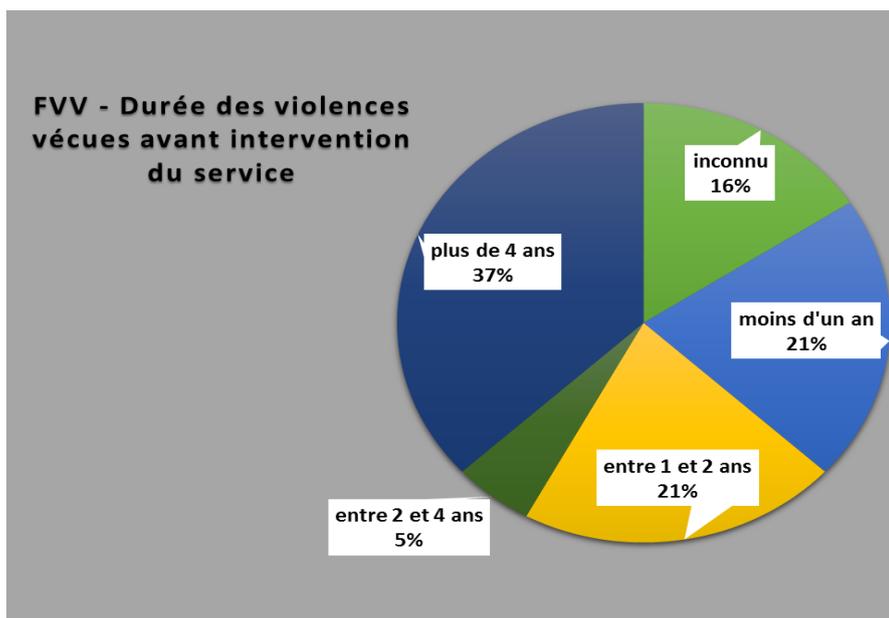
Tranches d'âge	Nombre de femmes	Répartition en %
18 – 25 ans	1	5,26 %
26 – 35 ans	9	47,38 %
36 – 45 ans	7	36,84 %
46 – 60 ans	2	10,53 %
TOTAL	19	100

e) Situation professionnelle des femmes, tous dispositifs confondus

Situation professionnelle	Nombre de femmes	Répartition en %
CDI temps partiel	2	10,52 %
CDD temps plein	2	10,52 %
Intérim	1	5,26 %
En formation	1	5,26 %
Arrêt maladie	2	10,52 %
Chômage	1	5,26 %
Sans activité	10	52,63 %
TOTAL	19	100 %

La majorité des femmes hébergées étaient sans activité à leur admission **des violences, tous dispositifs confondus**

f) Durée de présence, tous dispositifs confondus



Durée de séjour	Nombre de ménages	Répartition en %
De 0 à 15 jours	2	14,29 %
De 15 à 30 jours	2	14,29 %
De 30 à 45 jours	1	7,14 %
+ de 45 jours	9	64,29 %
Total	14	100 %

On remarque que la durée de prise en charge s'est allongée en 2021. La moyenne de séjour sur le service est de 65 jours en 2021, tandis qu'en 2020, elle était de 56 jours soit une augmentation de 16 %.

Cette augmentation est en lien avec les orientations effectuées par le SIAO sur les places Grenelle, où l'on constate que les femmes présentent plus souvent des précarités associées aux violences vécues et une plus grande vulnérabilité qui complexifie la sortie du dispositif.

g) Accompagnement social réalisé, tous dispositifs confondus

Type d'accompagnement social	Nombre d'entretiens réalisés	Répartition en %
Nombre de rendez-vous de suivi social	93	71,54 %
Nombre de tripartites	21	16,15 %
Accompagnement physique dans les démarches	16	12,31
TOTAL	130	100 %

Nous avons pu constater que l'accompagnement social réalisé auprès des femmes hébergées dans ce cadre, est plus soutenu qu'en logement d'urgence et en sous-location.

En effet, le nombre de rendez-vous de suivi social assurés est élevé.

Le service ASUR participe au groupe ressources femmes victimes de violences conjugales, mis en place par la délégation vignoble du Département. Dans ce cadre, une réflexion a été menée sur la prise en charge des femmes hébergées au sein des logements de mise en sécurité, qui a notamment permis la mise en place d'entretiens tripartites avec SFLA et le service ASUR de manière systématique.

En moyenne, les référents sociaux ont eu au moins 1,1 rendez-vous tripartite (SFLA, AS, Gendarmerie...) avec la femme hébergée, et, les femmes ont en moyenne 4,9 entretiens durant leur prise en charge.

h) Type de relogement, tous dispositifs confondus

Type de relogement	Nombre de ménages	Répartition en %
Logement social	2	14,28 %
Hébergement	4	28,57 %
Logement d'urgence	1	7,14 %
Logement insertion ASUR	1	7,14 %
Retour au domicile	4	28,57 %
Inconnu	2	14,28 %
TOTAL	14	100%

Dans 14,28 % des cas, le relogement des ménages entrés dans le cadre du protocole de mise en sécurité des femmes se fait sur le service ASUR soit en logement d'urgence soit en sous-location. En effet, le service priorise les demandes d'admission des femmes hébergées dans un logement de mise en sécurité, lors d'une libération de logement dans son parc de logement (urgence et sous-location) pour permettre aux femmes d'accéder à un logement sans contrainte du secret d'adresse quand elles n'ont plus nécessité de mise en sécurité.

Plus particulièrement, le protocole de mise en sécurité sur la délégation du Vignoble

Ce dispositif a permis de mettre en sécurité 6 femmes, dont 4 femmes accompagnées de 3 enfants chacune et 2 femmes seules. Au total, 14 personnes ont donc été hébergées dans ce cadre.

Ces 6 femmes, originaires du vignoble (Vallet, Haute-Goulaine, Divatte-sur-Loire, Vieilleville, Clisson, Boussay) ont été orientées vers le service ASUR par les EDS.

Une baisse des demandes est observée par l'ensemble des partenaires sur le début de l'année 2021, se traduisant par moins de demandes de prises en charge, constat également partagé par Solidarité Femmes sur l'ensemble du territoire départemental. Sur la deuxième partie de l'année, les demandes de mise en sécurité ont été plus nombreuses.

La durée de séjour pour ces 6 femmes a été d'une moyenne de 50 jours avec un minimum de 4 jours et un maximum de 91 jours.

Suite à l'accompagnement, 4 d'entre-elles ont pu être hébergées, dont une dans un logement social, et, 2 sont retournées au domicile.

Une convention signée entre Habitat 44, le service ASUR ainsi que la communauté de communes Sèvre et Loire permet un roulement avec un nouveau logement protocole tous les 2 ans sur la communauté de communes Sèvre et Loire, qui permet de préserver l'anonymat des logements sur le service.

Plus particulièrement, le protocole de mise en sécurité sur les villes de Vertou et Les Sorinières

Ce dispositif a permis de mettre en sécurité 3 femmes, dont une femme accompagnée de 3 enfants, une femme accompagnée de 4 enfants et une femme accompagnée de 1 enfant. Au total, 11 personnes ont donc été hébergées dans ce cadre.

Ces 3 femmes, 2 originaires des Sorinières et 1 de Vertou ont été orientées vers le service ASUR, par l'EDS pour 2 d'entre-elles et la gendarmerie pour la troisième.

Pour les 2 femmes sorties du dispositif au 31/12/2021, les durées de séjours ont été de 8 jours et 75 jours.

Suite à l'accompagnement, une des femmes a été relogée dans un logement d'urgence, une autre est retournée au domicile après le départ de son ex-conjoint et la troisième occupait encore le logement au 31/12/2021.

Plus particulièrement, les places « Grenelles »

De nouvelles places d'hébergement pour femmes victimes de violences conjugales ont été créées en décembre 2020 dans le cadre de l'appel à projet proposé par l'État, suite au Grenelle contre les violences conjugales.

Les places « Grenelle », ont permis de mettre en sécurité 10 femmes, dont une femme accompagnée de 3 enfants, 2 femmes accompagnées de 2 enfants, 2 femmes accompagnées de 1 enfant et 5 femmes seules. Au total, 19 personnes ont donc été hébergées dans ce cadre.

Ces 10 femmes sont d'origine hors secteur ASUR. 8 ont été orientées par le SIAO, une par SFLA et une par elle-même. Sur ces 10 femmes, 4 ne sont pas sorties du dispositif au 31/12/2021 et pour les 6 autres, la durée moyenne de séjour a été de 88 jours, avec un minimum de 28 jours et un maximum de 164 jours, au sein du dispositif. Suite à l'accompagnement, une femme a été relogée en logement d'insertion, une autre en logement social, une a trouvé un hébergement et une est retournée au domicile. Pour 2 femmes, le séjour a pris fin, pour non-respect des engagements et du règlement de fonctionnement dans le cadre de leur hébergement.

V – L'INTERMÉDIATION LOCATIVE (IML)

En 2020, le service ASUR a été conventionné pour gérer des places en Intermédiation Locative pour compléter son offre de logements accompagnés sur le territoire du vignoble nantais. Au 31/12/2021, le service ASUR gérait 7 logements en IML. Les ménages hébergés au sein de ce dispositif, ont été au nombre de 8, soit 26 personnes, qui sont orientées par le SIAO insertion.

Statistiques des entrants 2021

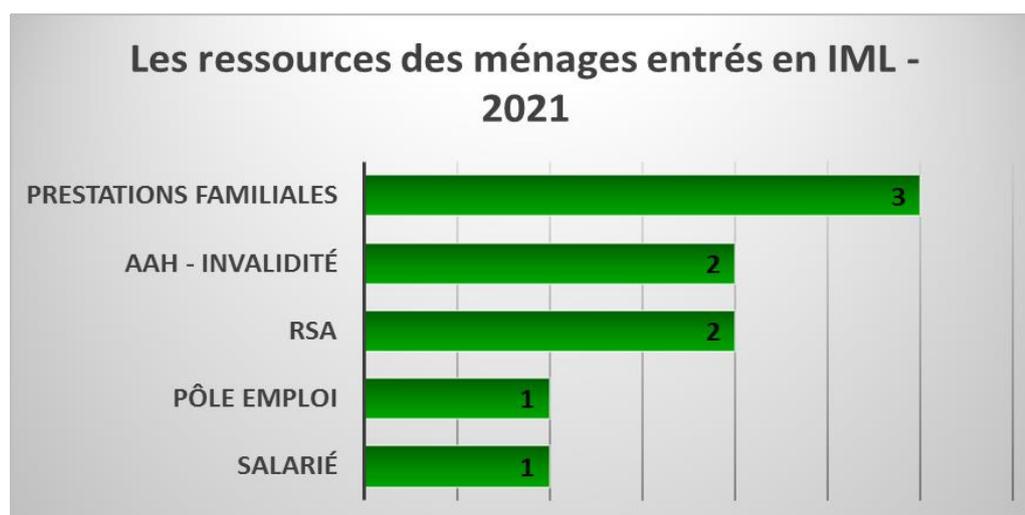
a) Compositions familiales

Composition familiale	Nombre de ménages	Répartition en %
Femme seule	1	25 %
Femme avec 3 enfants	1	25 %
Couple avec 2 enfants	1	25 %
Couple avec 3 enfants	1	25 %
TOTAL	4	100 %

b) Tranches d'âges

Tranches d'âges	Nombre de ménages	Répartition en %
31 – 40 ans	1	25 %
41 – 50 ans	2	50 %
51 – 60 ans	1	25 %
TOTAL	4	100 %

c) Ressources à l'entrée :



Les ménages peuvent cumuler plusieurs types de ressources.

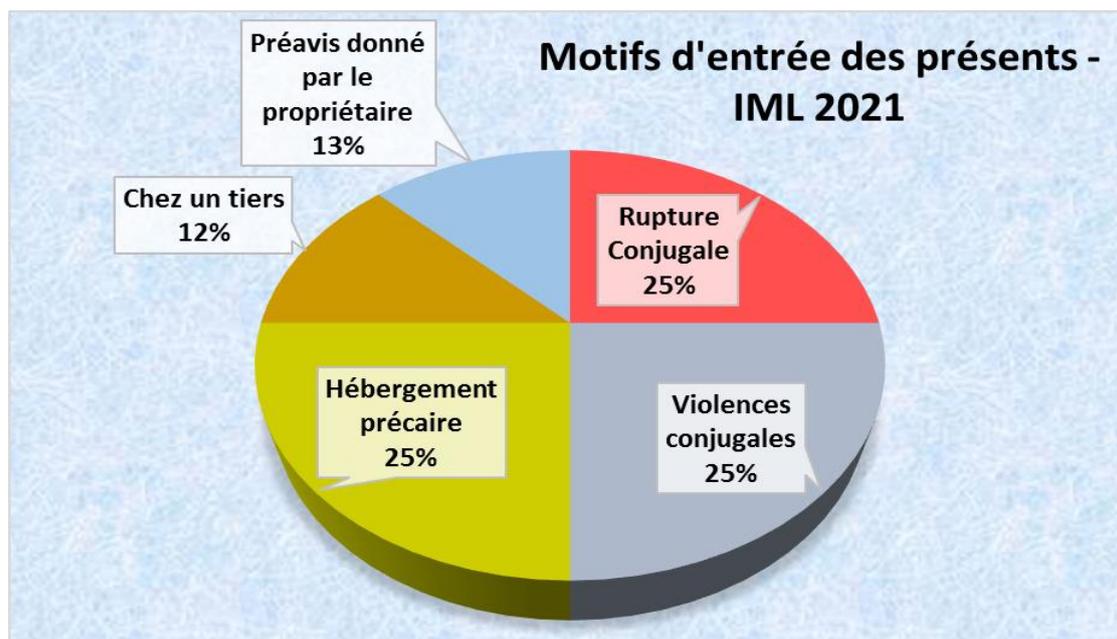
d) Motifs d'entrés des ménages qui ont intégré un logement IML

Motifs d'entrée	Nombre de ménages	Répartition en %
Rupture conjugale	1	25 %
Violences conjugales	1	25 %
Hébergement précaire	1	25 %
Préavis donnée par le propriétaire	1	25 %
TOTAL	4	100 %

Statistiques des présents 2021

a) Motifs d'entrée

Motifs d'entrée	Nombre de ménages	Répartition %
Rupture conjugale	2	25 %
Violences conjugales	2	25 %
Hébergement précaire	2	25 %
Chez des tiers	1	12,5 %
Préavis donné par le propriétaire	1	12,5 %
TOTAL	8	100%



Pour 50 % des ménages admis en 2021, le motif d'entrée est en lien avec, soit une rupture conjugale, soit des violences conjugales ; la séparation avec ou sans violence dans le couple constitue le motif le plus important. On retrouve aussi cela pour les ménages présents.

b) Situation du ménage avant intervention du service

Situation du ménage	Nombre de ménages	Répartition en %
Logement privé	1	12,5 %
A la rue	1	12,5 %
Chez des tiers	3	37,5 %
115	1	12,5 %
SFLA	1	12,5 %
Propriétaire	1	12,5 %
TOTAL	8	100%

c) Communes d'origine

Communes	Nombre de ménages	Répartition en %
Mouzillon	1	12,5 %
La Remaudière	1	12,5 %
Clisson	1	12,5 %
La Haye Fouassière	1	12,5 %
Les Sorinières	1	12,5 %
Saint-Herblain	1	12,5 %
Nantes	2	25 %
TOTAL	8	100%

d) Composition familiale

Structure familiale	Nombre de ménages	Répartition en %
Femme seule	1	12,5 %
Femme avec 1 enfant	1	12,5 %
Femme avec 2 enfants	1	12,5 %
Femme avec 3 enfants	2	25 %
Homme avec 1 enfant	1	12,5 %
Couple avec 2 enfants	1	12,5 %
Couple avec 3 enfants	1	12,5 %
TOTAL	8	100%

Statistique des sortants en 2021

a) Mode de relogement

Sur les 8 ménages accueillis en IML, 3 ménages sont sortis du dispositif. Leur durée de séjour a été de 159 jours en moyenne, soit 5 mois et 9 jours. Un des ménages a été relogé dans le parc social, un autre dans le parc privé et le troisième a pu être hébergé chez un tiers.

b) Ressources à la sortie

Ressources	Nombre de ménages	Répartition en %
Salarié à temps partiel	1	14,3 %
RSA	1	14,3 %
AAH - Invalidité	1	14,3 %
Prestations familiales	2	28,6 %
Pension alimentaire	1	14,3 %
Sans ressources	1	14,3 %
TOTAL	7	100 %

Les ménages peuvent cumuler plusieurs types de ressources

c) Difficultés rencontrées avec les ménages

Difficultés d'autonomie	Nombre de Ménages	Répartition en %
Gestion administrative et financière	4	23,53 %
État de santé physique ou psychique	6	35,3 %
Absence de divorce et/ou	3	17,7 %

lenteur de procédure		
Compréhension de la langue	1	5,9 %
Ressources insuffisantes	3	17,7 %
TOTAL	17	100 %

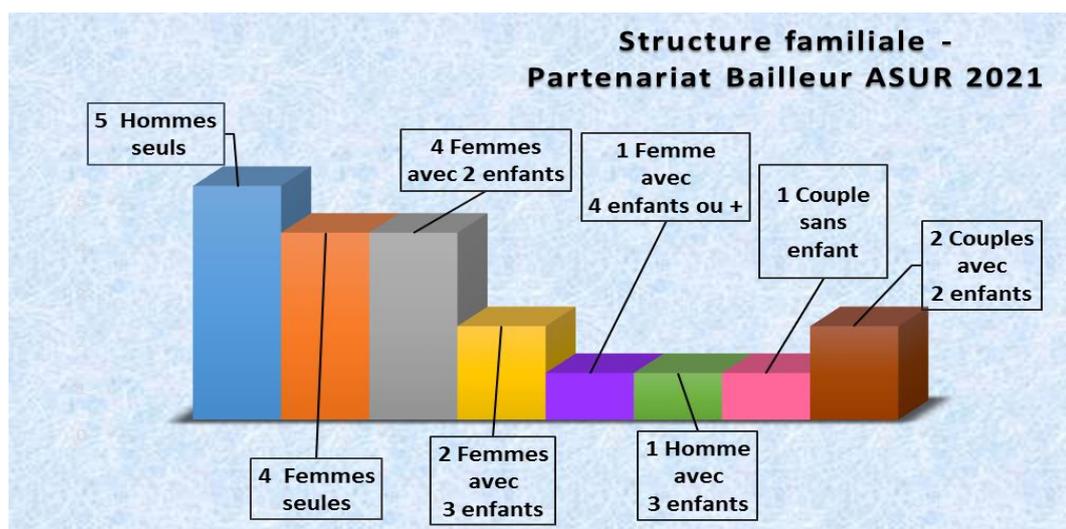
Les ménages peuvent cumuler plusieurs difficultés.

VI – PARTENARIAT BAILLEUR

Depuis 2011, le service ASUR intervient à la demande de bailleurs sociaux auprès de leurs locataires dans le cadre de la prévention des expulsions. Les professionnels du service interviennent avec l'objectif de créer du lien et réduire les effets des problématiques sociales. Ce travail de proximité a comme perspective la reprise des paiements de loyers et le mieux habiter.

En 2021, 20 ménages ont été accompagnés dans le cadre du dispositif partenariat bailleur, que le service entretient avec CDC Habitat et Habitat 44. Sur les 20 ménages accompagnés, 12 se sont terminés en 2021 et 8 étaient toujours en cours au 31/12/2021.

a) Composition familiale



b) Tranches d'âges

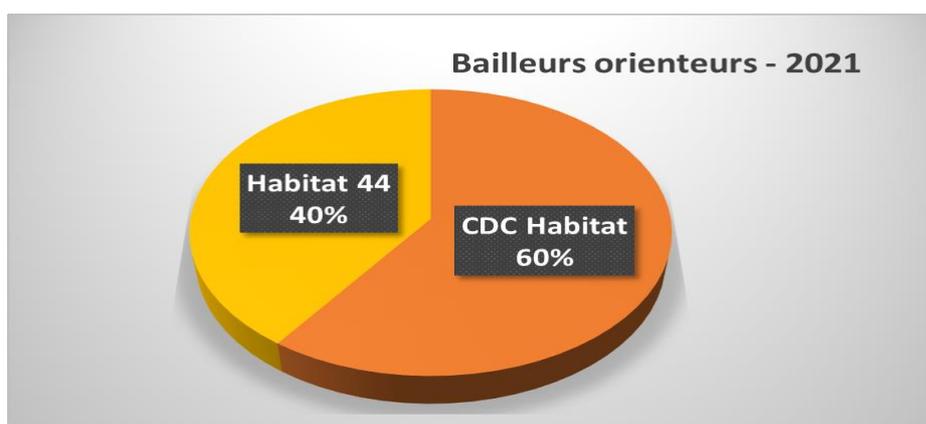
Tranches d'âges	Nombre de ménages	Répartition en %
18 – 25 ans	0	0 %
26 – 30 ans	1	5 %
31 – 40 ans	7	35 %
41 – 50 ans	3	15 %
51 – 65 ans	6	30 %
+ 65 ans	3	15 %
TOTAL	20	100 %

c) Ressources à l'entrée

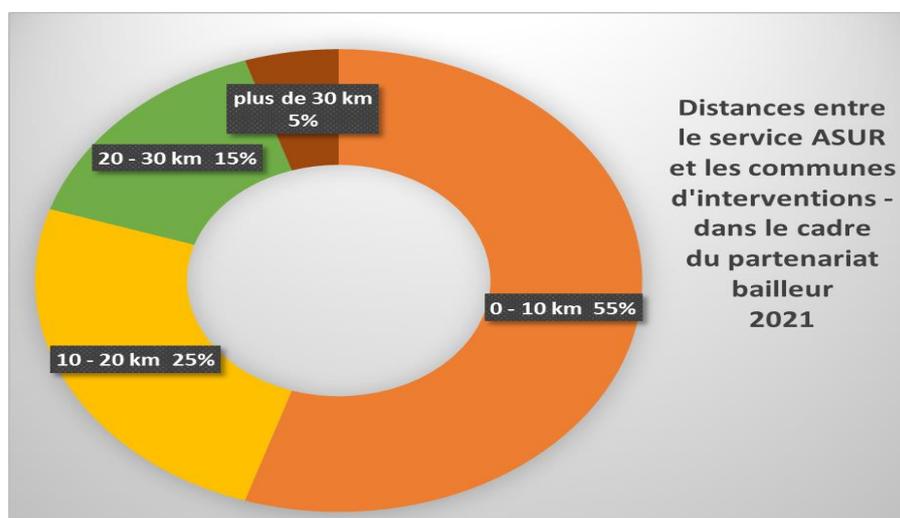
Ressources à l'entrée	Nombre de ménages	Répartition en %
Salarié	7	23,33 %
Pôle emploi	1	3,33 %
Prime d'activité	2	6,66 %
RSA	3	10 %
AAH / Invalidité	3	10 %
Indemnités journalières	1	3,33 %
Prestations familiales	6	20 %
Retraite	1	3,33 %
Sans ressource	4	10 %
Inconnu	3	10 %
TOTAL	31	100 %

Les ménages peuvent cumuler plusieurs types de ressources.

d) Bailleurs orienteurs



e) Distances entre le service ASUR et les communes d'interventions



Une des spécificités du service ASUR étant l’aller-vers au travers de l’accompagnement social vers et dans le logement par le biais de visites à domicile régulières par les référents sociaux, il apparaît toutefois nécessaire de limiter le territoire d’intervention du service à une zone de 45 minutes de déplacements (aller).

Ce temps maximum permet de poser un équilibre entre ce nécessaire accompagnement par de l’aller-vers et la gestion du temps de trajet pour les professionnels.

f) Etat de la procédure d’expulsion à l’entrée du ménage

Etat de la procédure	Nombre de ménage	Nombre de ménages en %
Commandement de payer	11	35,48 %
Assignation	2	6,45 %
Jugement	2	6,45 %
Bail résilié	5	16,13 %
Commandement de quitter les lieux	7	22,6 %
Concours de la force publique	4	12,9 %
TOTAL	31	100 %

Il peut y avoir plusieurs situations pour un ménage.

Les ménages accompagnés dans le cadre du partenariat bailleur ne sont pas tous en cours d’expulsion, puisque le service ASUR est parfois sollicité de façon préventive en amont de la procédure.

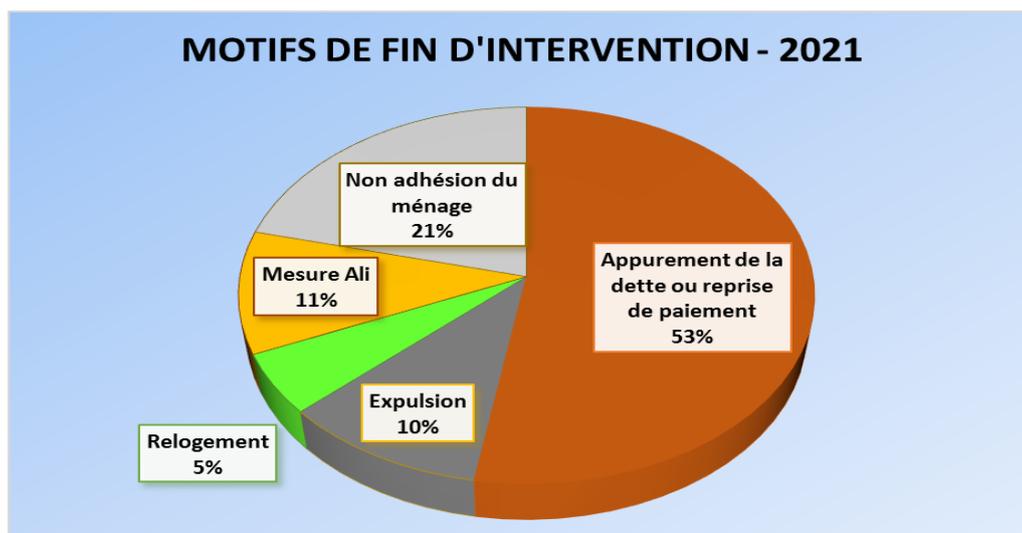
g) Durée de l’accompagnement

La durée d’accompagnement a été calculée pour les personnes dont l’accompagnement s’est terminé en 2021.

Durée de l’accompagnement	Nombre de ménages	Répartition en %
1 à 6 mois	9	50 %
6 à 9 mois	2	11,11 %
9 à 12 mois	3	16,66 %
12 à 15 mois	2	11,11 %
15 à 18 mois	1	5,55 %
+ 21 mois	1	5,55 %
TOTAL	18	100 %

En moyenne, 1 ménage accompagné grâce au dispositif partenariat bailleur reste 218,58 jours sur le service soit 7 mois et 8 jours.

h) Motif de fin d’intervention du service



i) Effets de l'accompagnement

Effets de l'accompagnement	Nombre de ménages	Répartition en %
Reprise de paiement	8	29,6 %
Mesure Ali	3	11,11 %
Protocole Borloo	2	7,4 %
Mise en place de prélèvements automatiques	5	18,52 %
Signature d'un plan d'apurement	4	14,81 %
Avis d'imposition	2	7,4 %
Demande HLM	1	3,7 %
Chèques énergies	2	7,4 %
TOTAL	27	100 %

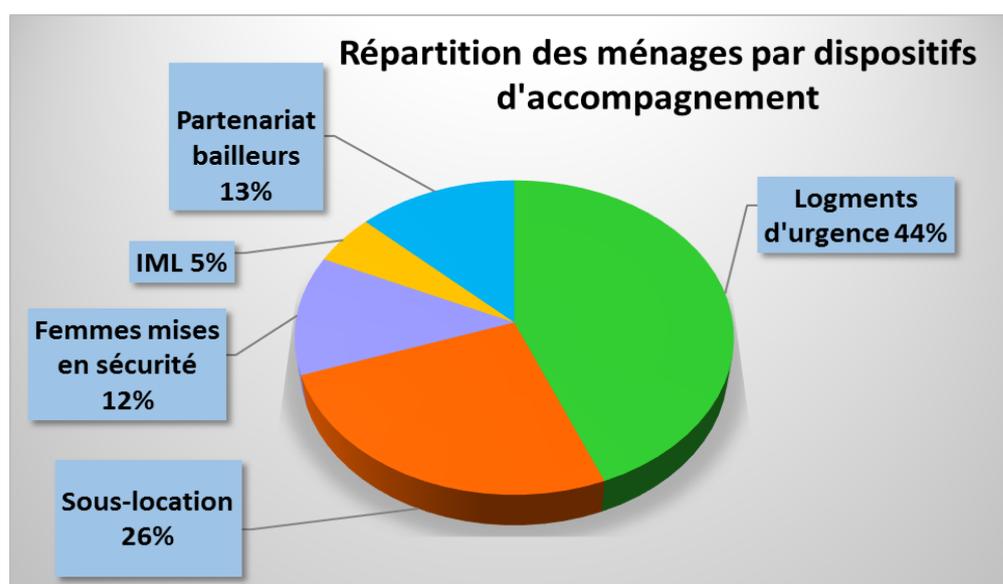
L'accompagnement social peut avoir plusieurs effets dans la situation des ménages.

j) Ressources à la sortie

Ressources à la sortie	Nombre de ménages	Répartition en %
Salarié temps partiel	4	25 %
RSA	2	12,5 %
Prime d'activité	2	12,5 %
AAH / Invalidité	2	12,5 %
Retraite	2	12,5 %
Prestations familiales	1	6,25 %
Inconnu	3	18,75 %
TOTAL	16	100 %

Les ménages peuvent cumuler plusieurs types de ressources.

VII – CONCLUSION



En 2021, le service ASUR a accompagné 156 ménages tous dispositifs confondus, ce qui représente 378 personnes. La durée d'accompagnement en logement d'urgence de 375 jours, a augmenté de 21 % par rapport à 2020 (durée moyenne 309).

La durée de séjour reste cependant moins longue que la durée de séjour en 2019 qui était de 15 mois et 8 jours et s'explique notamment par le manque de logements sociaux adaptés sur le territoire. La durée d'accompagnement en logement de sous-location de 522 jours est stable par rapport à 2020 (517 jours).

Le nombre de logements d'urgence reste stable de par la volonté des communes ou des communautés de communes qui comprennent l'intérêt d'un tel dispositif pour leurs administrés. La mise à disposition de logements provisoires se gère en premier lieu avec la commune puis les modalités de fonctionnement sont inscrites dans une convention intercommunale le plus souvent. Nous allons vers une amélioration de la qualité des logements proposés ; de ce fait, nous demandons à perdre certains logements et échangeons avec les intercommunalités sur la mise à disposition de logement HLM (PLAI) afin d'avoir des logements récents peu chers et économiques sur le plan énergétique ou encore des travaux sur les logements existants.

Le partenariat entre les communes, les bailleurs sociaux et l'Association permet une prise en charge de l'usager qui peut être perfectible notamment dans une adaptation de la mesure ASLL à des publics spécifiques tels que les jeunes notamment et les personnes avec des problèmes de santé mentale.

Pour l'année 2021, une partie des mesures ASLL ont dépassé les durées fixées par le référentiel. Ce dépassement est à mettre en lien à la fois avec la problématique du manque de logements sociaux (secteur tendu notamment pour les logements T2 et T4), la concurrence des publics, mais également du fait des problématiques de quelques ménages qui relèvent d'une prise en charge en CHRS, maison-relais ou autre ainsi que la crise sanitaire.

L'année 2021 a été charnière dans le protocole de mise en sécurité des victimes de violences conjugales sur la délégation du vignoble. En effet, le protocole et le référentiel ont été signés une première fois en 2016, mais ont été actualisés en 2021. Cinq ans après, de nouvelles réflexions naissent autour du projet. Une actualisation du protocole et du référentiel, ainsi qu'une nouvelle signature des partenaires ont été nécessaires.

Le protocole de mise en sécurité des femmes victimes de violences conjugales avec les villes de Vertou et Les Sorinières répond également aux besoins du territoire et sera prochainement à actualiser lui aussi. Un protocole identique est en cours d'élaboration sur la ville de Saint Sébastien sur Loire.

Fin d'année 2020, le service ASUR a ouvert 9 places supplémentaires d'hébergement pour femmes victimes de violences conjugales obtenues dans le cadre du Grenelle contre les violences conjugales. Les orientations sur ces places se font en lien avec le SIAO et/ou l'association Solidarité Femmes.

Face au succès de ce dispositif d'hébergement pour femmes victimes de violences sur notre territoire d'intervention, le service ASUR a été sollicité par plusieurs opérateurs associatifs du secteur AHI pour transmettre son savoir-faire sur ce dispositif et faciliter l'essaimage de ce type de places sur d'autres territoires.

Le service ASUR a par ailleurs augmenté à moindre mesure son nombre de places en Intermédiation locative, passant de 6 logements gérés en 2020 à 7 logements en 2021. Ces logements se situent majoritairement sur le territoire de la délégation du vignoble. Dans ce cadre, nous souhaiterions que les assistantes sociales des EDS du territoire effectuent systématiquement des demandes SIAO (orientations IML) et nous les signalent, en parallèle de leurs orientations vers les logements temporaires du service ASUR. Ce travail nous permettrait d'apporter aux personnes orientées par les EDS une possibilité d'hébergement supplémentaire sur le territoire.

Le partenariat bailleur est devenu au fil des années une activité importante du service. Ce développement a pu voir le jour grâce à la réussite du partenariat entre le service et les bailleurs sociaux CDC Habitat et Habitat 44.

VIII - PERSPECTIVES 2022

La réécriture du projet associatif de l'ASBL (approuvé en AG le 16/09/2020) a été structurée autour de 5 axes stratégiques. Il impulse une dynamique et nous permet d'articuler les projets de pôles, d'établissements, de services et retravailler les projets individuels des personnes. La réorganisation associative en 3 pôles a déjà permis une sécurisation du parcours de l'usager, qui facilite notamment les transferts des personnes accueillies du CHRS AMETIS vers les logements temporaires du service ASUR et inversement.

Le travail de refonte de la mesure ASLL par le FSL métropolitain et départemental permettra certainement une plus grande adaptation des mesures aux besoins des ménages. Ce chantier engagé concernant les mesures ASLL a déjà engendré des modifications dans les pratiques des professionnels du service (dématérialisation des demandes) et aura un impact financier du fait des nouvelles modalités de financement annoncées.

Nous partageons le constat que les mesures ASLL nécessitent des ajustements qui permettront une plus grande modularité de l'accompagnement proposé aux ménages. De même, un financement pluriannuel permettra de mieux consolider le budget de fonctionnement du service. Nous souhaitons bénéficier de cette opportunité pour faire des propositions à Nantes Métropole et au Département du fait de notre expertise dans la mise en œuvre de ces mesures et de mutualiser nos projets avec d'autres opérateurs associatifs.

En effet, nous souhaitons obtenir depuis de nombreuses années des mesures ASLL classique, ASLL diagnostic ou ASLL maintien pour répondre aux sollicitations des communes de proximité et permettre l'évaluation de la situation pour proposer un accompagnement du ménage vers un hébergement adapté ou maintien en logement en complément des mesures ASLL urgence et sous-location déjà exercées. Ce type de mesure prend tout son sens dans le cadre de la politique du Logement d'Abord et est en cohérence avec à notre volonté de développer « l'aller-vers » et permettre une intervention préventive sur notre territoire d'intervention, qui sera favorisée par notre relation de proximité avec les bailleurs sociaux, les municipalités et EPCI.

Par ailleurs, le service ASUR souhaite objectiver le travail effectué dans le cadre des divers dispositifs d'hébergement qu'il gère et recherche des financements complémentaires pour permettre d'équilibrer son budget de fonctionnement. L'accompagnement social de femmes victimes de violences conjugales dans le cadre des protocoles de mise en sécurité représente un accompagnement social plus soutenu que l'accompagnement qui est déterminé dans le référentiel ASLL. Un travail est également mené avec le Département, l'Etat, Solidarité Femmes et les opérateurs associatifs de l'AHF pour renforcer l'accompagnement social spécifique mis en œuvre pour ce public.

La création de l'outil OOSE permettra d'approfondir la démarche engagée avec ces différents partenaires pour mieux évaluer les besoins des femmes victimes de violences et leur proposer un accompagnement social adapté.